

## Session extraordinaire du 7 Avril 1907

L'an mil neuf cent sept, le sept avril, à huit heures du matin.

Le Conseil municipal de la commune de Rœux, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Sauvestre Maire, pour une session extraordinaire.

Présents: M. Sauvestre, Clergeau, Cambaud, Tatham, Herbé, Fauquet, Godard, Arnaud, Boine, Lizon, Lamolot, F. Poirier, Ogereau, Gancour, Tégier, Dauvilland, Patry, Rabouneau, Gauthier et Pélissier.

Absents: M. M. Vemercle, Rabouneau excusés.

Conformément à l'article 58 de la loi du 5 Avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Tégier ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Création d'un monument aux enfants de la commune victimes du devoir.

M. le Maire propose au Conseil municipal de concéder gratuitement une concession double (3<sup>m</sup> 60 x 2<sup>m</sup> 10) dans le cimetière de Rœux, pour ériger un monument aux enfants de la commune victimes du devoir.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide qu'une concession gratuite sera destinée à recevoir les corps des victimes du devoir, et qu'un monument sera érigé sur lequel les noms de ces victimes seront gravés.

Le conseil demande également à ce que M. le Préfet approuve cette délibération au point de vue de la gratuité de cette concession, et que la commune soit exceptionnellement exemptée de la part revenant au Bureau de Bienfaisance.

La Commission des cimetières sera chargée de s'entendre et de prendre les dispositions nécessaires avec l'entrepreneur des travaux communaux pour faire les caveaux dans le plus court délai possible.

Cette commission aura également à choisir un emplacement dans le cimetière de St Paul pour la même affectation.

Aqueduc sur le fossé du Chemin du Pont aux Trois Moulins. - M. le Maire soumet à nouveau au Conseil municipal le projet de M. Godard, agent-voier cantonal pour la construction d'un aqueduc de 50 sur le fossé du Chemin du Pont aux Trois Moulins.

Le conseil après en avoir délibéré, décide la construction de cet aqueduc sur une longueur de 83 mètres, dont le devis s'élève à 1500 francs en vue de l'éclaircissement indispensable de ce chemin bordant le cimetière de St Paul; et demande à M. le Préfet l'autorisation de traiter de gré à gré au mieux des intérêts de la commune.

**Exercice militaire. Demande de détaxation.** - Le conseil municipal donne un avis favorable aux propositions faites par M. le Contrôleur des Contributions Directes pour l'exonération de la taxe militaire pour les indigents dont les noms suivent:

Audrain Alphonse - Bannier Pierre - Bernard Louis -  
 Bonnet Jules - Bouteau Pierre - Guillet Henri -  
 Herveaux Jean - Herveaux René - Mainguy Honoré -  
 Patron Emile - Porrocheau Paul -

**Secours aux familles des réservistes et territoriaux nécessiteux.** - Sommes à allouer -  
 Le conseil municipal approuve le tarif proposé par M. le Maire en vue de la répartition des dits secours.

Tarifs:

Réservistes

Territoriaux

Femme seule . . . . .	16ant	Femme seule . . . . .	16ant
Femme avec 1 enfant . . . . .	10 + 6 = 16	Femme avec 1 enfant . . . . .	6 + 4 = 10
Femme avec 2 enfants . . . . .	10 + 12 = 22	Femme avec 2 enfants . . . . .	6 + 8 = 14
Femme avec 3 enfants . . . . .	10 + 18 = 28	Femme avec 3 enfants . . . . .	6 + 12 = 18
		Femme avec 4 enfants . . . . .	6 + 16 = 22

**Communications**

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal des autorisations spéciales accordées par M. le Préfet pour l'ouverture au budget d'un crédit supplémentaire de 25 F pour le monument Jules Ferry et d'un crédit de 100 francs pour les délégués envoyés par les sociétés de secours mutuels de la commune au congrès de Nice.

Il donne également lecture des lettres de remerciements des sociétés "l'industrielle" et la "Fraternelle" pour l'allocation qui leur a été votée en vue de leur participation au Congrès de Nice.

**Société de tir La Ragonnaise. - Demande de subvention.**

Le conseil municipal décide qu'une subvention annuelle de 20 francs sera allouée à la Société de tir La Ragonnaise, et inscrite au budget supplémentaire de 1907.

**Dépôt de sable sur la cale de Port Rousseau. - Demande de M. J. Fougerol et C<sup>ie</sup>**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'une demande de M. J. Fougerol pour l'établissement d'un dépôt de sable sur la cale de Port Rousseau.

Le conseil municipal donne une suite favorable à la demande.

